

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 MARS 2019

Délibération : **N° 2019-03- 38**  
OBJET : **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019 -  
RENOVATION DU CHATEAU DU HAUT GESVRES**  
Nomenclature : **7.5.1**

**En exercice** : 29 membres

**Présents** : 21

**Pouvoirs** : 7

**Absent** : 1

**Votants** : 28

Délibération comportant :

Annexe : /

Le dix-huit mars deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze mars deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Catherine CADOU, Elisa DRION donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

**Le membre absent** : Lionel BROSSAULT

**Rapporteur** : Madame Catherine CADOU

La Préfecture de Loire-Atlantique a lancé le 19 décembre dernier un appel à projet commun pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de subvention à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2019.

Le conseil municipal a décidé lors de sa réunion du 28 janvier 2019 de présenter le dossier de la rénovation du Château du Haut Gesvres au titre des Bâtiments publics et de l'attractivité des territoires.

La demande de subvention a été déposée en l'état avant le 8 février 2019, date limite de dépôt des dossiers.

Cependant la Préfecture a sollicité une modification de la demande par un courrier électronique du 5 mars 2019, afin de limiter la base subventionnable du projet à 350 000 €.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20190318-2019-03-38-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2019  
Date de réception préfecture : 20/03/2019

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Honoraires	150 000,00 €
Travaux	906 666,67 €
<b>Coût HT</b>	<b>1 056 666,67 €</b>

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande				
Financiers	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	350 000,00 €	122 500,00 €	35,00%
Contrat Territoire Région	Acquis	729 166,67 €	100 000,00 €	13,71%
<b>Sous-total</b>			<b>222 500,00 €</b>	
Autofinancement		1 056 666,67 €	834 166,67 €	78,94%
<b>Coût HT</b>			<b>1 056 666,67 €</b>	

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- DE SOLLICITER une subvention auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2019 pour la rénovation du château du Haut Gesvres, conformément au plan de financement joint ;
- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération ;
- DE S'ENGAGER à la réalisation de cette opération.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 18 mars 2019  
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20190318-2019-03-38-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2019  
Date de réception préfecture : 20/03/2019